

## Achat appartement en copro

Par tornade, le 21/07/2014 à 21:38

Bonjour,

Le 23 juin 2014, je signais enfin l'acte de vente de mon appartement en copropriété.

Toutefois, lors de la signature, l'agence ne m'a donné que les clés de l'appartement mais pas de la cave (inaccessible ce jour) et ni de la boite aux lettres!

Donc à ce jour, je n'ai toujours pas de boite aux lettres et ni accès à MA cave.

En effet, c'est l'ancien locataire qui a gardé les clés et à ce jour, il ne veut pas les rendre à l'agence aussi syndic de la copro.

Le syndic. a adressé un courrier mais il ne veut rien savoir et je ne pense pas que le syndic veuille faire venir un huissier car évidemment l'huissier ben il est payant. Donc comme vous l'aurez compris je n'ai pas bien de recours et je ne peux pas jouir comme je veux de mon bien.

Merci de m'indiquer des démarches que je pourrais faire ou autres.

Autre point, j'ai malheureusement opté de faire mon prêt et mon prêt PTZ à la CE... je regrette amèrement car j'ai été très mal conseillée voire pas du tout !!!

Aujourd'hui, je me retrouve avec des frais intercalaires et j'ai également fait un courrier réclamant un geste co (remboursement des frais intercalaires et des frais de dossier) étant donné la mauvaise gestion de mon dossier et le mauvais suivi que j'ai subi pendant ces trois mois !!! Mais pas de réponse du directeur de la banque !!!

ça commence à être difficile toutes ces démarches et je pensais éventuellement partir changer complétement de banque mais cela risque d'être couteux à la fin donc je ne sais que faire...

Merci d'avance

## Par janus2fr, le 22/07/2014 à 08:31

Bonjour,

Vous parlez du syndic et de l'agence, mais qu'en dit votre vendeur ? Car c'est tout de même vers lui qu'il faut vous retourner en priorité!

## Par tornade, le 22/07/2014 à 13:11

Justement je passe par elle mais rien ne se passe..

•

## Par tornade, le 25/07/2014 à 12:20

Il n ' y a vraiment personne pour m'éclairer...